



Syndicat Autonome National des  
Experts de l'Éducation Routière  
et de la Sécurité Routière  
Syndicat affilié à l'UNSA

# BULLETIN D'ADHESION

## ANNEE 2023

A envoyer à :

**SANEER&SR**  
DDT de la Marne  
40 Bld Anatole France  
CS 60554

51037 Châlons-en-Champagne Cedex

Renouvellement

Nouvelle adhésion

### Informations générales

MME

M.

NOM

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

VOIE

CP

VILLE

TÉL

MAIL

@

DÉLÉGUÉ(E) DÉPARTEMENTAL(E)

SIÈGE AU CSA

### Situation administrative

IPCSR

TITULAIRE

1 ÈRE CLASSE

DPCSR

STAGIAIRE

2 ÈME CLASSE

DPPCSR

RETRAITÉ

3 ÈME CLASSE

ECHELON

DÉPARTEMENT  
AFFECTATION

CENTRE  
D'EXAMEN

### Cotisation

STAGIAIRE  
90 €

TITULAIRE  
130 €

COUPLE  
195 €

VIREMENT

NOMBRE DE  
CHÈQUES\*

NOM DU CONJOINT SI ADHÉSION COUPLE

JE RECONNAIS ADHÉRER AUX STATUTS\*\*  
DU SANEER&SR

DATE

SIGNATURE

\*Le(s) chèque(s) doit(vent) être daté(s) du jour où il(s) est(sont) émis et établi(s) à l'ordre du SANEER&SR.

Pour un paiement en plusieurs fois vous pouvez indiquer la date d'encaissement souhaitée au dos des chèques (en tout état de cause au plus tard le 01/12/2023). Pour régler par virement, contactez la trésorière à l'adresse suivante : [tresorerie@unsa-saneer.org](mailto:tresorerie@unsa-saneer.org)

\*\*Les statuts sont disponibles sur <http://www.unsa-saneer.org> page Adhérer.

**IMPORTANT** : la cotisation ouvre droit à réduction d'impôt sur le revenu N+1 à hauteur de 66 % du montant payé à l'année N (il suffit de compléter l'imprimé de déclaration N° 2042 ( ou 2042 S) page 4 case AC et de joindre l'attestation fiscale.

Si le contribuable a opté pour les frais réels, le montant de la cotisation est à rajouter à la somme des frais réels.

Cotisation annuelle non remboursable, même en cas de résiliation, conformément aux statuts.